



Direction de la communication

Tél. : 05 59 46 60 40

Courriel : [communication@bayonne.fr](mailto:communication@bayonne.fr)

Le 9 décembre 2014

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### REAMENAGEMENT ET MODERNISATION DE L'AVENUE DOCTEUR GAUDEUL

La Ville de Bayonne a décidé de lancer, début novembre 2014, l'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue Dr Gaudeul.

À l'occasion de ces travaux d'envergure, il a été décidé de requalifier l'avenue dans son ensemble :

- enfouissement des réseaux aériens,
- modernisation de l'éclairage public,
- réfection des trottoirs,
- diminution des vitesses de circulation automobile,
- modification des règles de priorité en faveur du transport en commun.

La plupart des arbres anciens, dont l'état de santé se dégrade, sera aussi remplacée. Les riverains ont été concertés sur le choix des nouvelles essences d'arbres à planter.

Compte tenu de la longueur de l'avenue, il est proposé de réaliser l'enfouissement en **plusieurs tranches** :

Dans un premier temps, jusqu'aux vacances de Noël 2014, des tranchées seront réalisées sur les domaines public et privé afin de poser les gaines qui vont accueillir l'électricité basse tension, le téléphone et le réseau câblé.

A la rentrée de janvier 2015 débuteront les travaux de pose de coffret de câblage et de dépose des réseaux aériens ainsi que le chantier de réaménagement de la rue sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Bayonne : enlèvement et replantation d'arbres, réhabilitation de la chaussée et des trottoirs. Ce premier tronçon devrait être intégralement traité pour la mi-avril 2015.

La seconde section, comprise entre l'avenue de Beyris et l'avenue Maréchal Sault à l'ouest, sera aménagée par la suite.

La circulation sera maintenue, au minimum de manière alternée, durant toute la durée des travaux. L'accès aux propriétés riveraines et le service des transports urbains (ligne 14) seront également en permanence assurés, même si les arrêts de bus risquent d'être momentanément déplacés durant certaines phases de chantier.

Les services techniques municipaux et les entreprises, conscients de la gêne que ces travaux peuvent occasionner aux usagers et riverains, feront en sorte que la durée du chantier soit la plus courte possible.